

Avis d'intention : Présentation d'un programme de scolarisation à domicile

Lois et politiques	Consignes
Un programme de scolarisation à domicile est un programme d'études : • qui est offert à un élève âgé d'au moins 6 ans, mais de moins de 18 ans; • qui est mis sur pied sur l'initiative d'un parent ou d'un tuteur qui le dirige également; • dans le cadre duquel l'élève reçoit un enseignement à domicile. La scolarisation à domicile en Saskatchewan est assurée par un parent ou un tuteur à domicile. La scolarisation à domicile coopérative ou l'enseignement en commun avec une autre famille sont interdits. Les parents ou les tuteurs qui choisissent d'offrir un programme de scolarisation à domicile sont tenus de remplir le formulaire d'avis de scolarisation à domicile intitulé <i>Notification of a Home-based Education</i> et d'élaborer un plan d'études, puis de les envoyer à une autorité inscriptrice <u>avant</u> le début du programme. L'autorité inscriptrice est la commission scolaire de la division scolaire du lieu de résidence des parents ou des tuteurs de l'élève conformément à la <i>Loi de 1995 sur l'éducation</i> (ci-après la « Loi »). Le présent avis ne vise en rien à restreindre le droit des parents et des tuteurs d'éduquer leurs enfants à leur domicile ou à partir de celui-ci conformément à leur conscience et à leurs croyances, ni à empiéter sur ce droit sauf, s'il y a lieu, par une règle de droit, dans des limites qui sont raisonnables et dont la justification peut se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.	Les parents ou les tuteurs doivent donner avis de leur intention de diriger un programme de scolarisation à domicile destiné à leurs enfants <u>et</u> fournir un plan d'études écrit : • au plus tard le 15 août précédant le début de l'enseignement au cours de l'année scolaire à laquelle se rapporte l'avis, quand le programme de scolarisation à domicile de l'élève concerné était inscrit auprès de l'autorité inscriptrice l'année précédente; • au moins 30 jours avant le début du programme commençant en septembre et, en toutes circonstances, au plus tard le 15 août de l'année scolaire visée; • au moins 30 jours avant la date à laquelle l'élève d'âge scolaire concerné serait légalement tenu de fréquenter l'école selon la Loi; • au moins 30 jours après que l'élève concerné devient admissible à fréquenter l'école au sein d'une nouvelle division scolaire; • au moins 30 jours avant la date à laquelle les parents d'un élève d'âge scolaire comptent retirer celui-ci de l'établissement scolaire qu'il fréquente, qu'il s'agisse d'une école publique, d'une école séparée, d'une école fransaskoise ou d'une école indépendante inscrite. L'autorité inscriptrice ne peut pas refuser d'inscrire un programme de scolarisation à domicile sous prétexte que les parents n'ont pas respecté l'un des délais de 30 jours mentionnés ci-dessus, lorsque ceux-ci ont manifestement fait un effort en ce sens. Chaque famille est tenue de remplir un formulaire d'avis et d'élaborer un plan d'études écrit. Le plan d'études écrit doit comprendre <u>pour chaque élève</u> au moins trois objectifs annuels pour chacun des quatre domaines d'étude requis. L'autorité inscriptrice inscrira individuellement chaque élève au programme.

Plan d'études écrit

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les plans d'études écrits, reportez-vous au guide des politiques et procédures sur la scolarisation à domicile en Saskatchewan (*Saskatchewan Home-based Education: Policy and Procedures Manual*).

Mon plan d'études écrit comprend **pour chaque élève** au moins trois objectifs annuels dans chacun des quatre domaines d'étude.

☐ OUI
☐ NON

Division scolaire de la région où réside votre famille et à laquelle vous inscrivez l'élève :

Date envisagée de début du programme de scolarisation à domicile :

Renseignements sur les élèves

Les élèves qui n'ont jamais été inscrits dans une école de la Saskatchewan auparavant devront fournir une copie de leur certificat de naissance (ou passeport, carte de résidence permanente, certificat de citoyenneté, carte de statut) au moment de leur inscription initiale.

Nom de l'élève ou des élèves	Genre	Date d'anniversaire (JJMMAA)	Niveau scolaire

Les élèves qui participent à des activités ou à des cours parascolaires offerts par la division scolaire pourraient avoir à fournir des renseignements supplémentaires lors de l'inscription.

Inscription à l'école ou à la division scolaire actuelle

L'élève est ou était inscrit dans une école ou dans un programme de scolarisation à domicile dans une autre division scolaire au cours des 12 derniers mois.

☐ OUI
☐ NON

*Si vous avez répondu NON, veuillez passer à la section Coordonnées des parents ou des tuteurs
Si vous avez répondu OUI, veuillez fournir les renseignements requis ci-dessous.*

Élève	École/division scolaire	Niveau scolaire		Élève	École/division scolaire	Niveau scolaire

Coordonnées des parents ou des tuteurs

Veuillez fournir les coordonnées du parent ou du tuteur responsable du programme de scolarisation à domicile et qui le dirige.

	Parent/tuteur n° 1	Parent/tuteur n° 2
Nom :		
Lien avec l'élève :		
Téléphone :		
Courriel :		
Adresse postale :		

Adresse municipale (si elle est différente de l'adresse postale)		
--	--	--

Ententes relatives à la garde et au contact

Le ou les parents responsables du programme de scolarisation à domicile et qui le dirigent doivent avoir la garde et la charge légales de chacun des enfants concernés.

Veuillez décrire l'entente légale relative à la garde :

☐ Garde exclusive (le parent ou le tuteur indiqué ci-dessus comme parent/tuteur n° 1)	☐ Garde partagée (parents ou tuteurs mentionnés ci-dessus)
☐ Garde exclusive (le parent ou le tuteur indiqué ci-dessus comme parent/tuteur n° 2)	☐ Autre (veuillez préciser) :

Declarations

- Je certifie ou nous certifions avoir pris connaissance de la section « Lois et politiques » du formulaire d'avis. - Nous, soussigné(s), <i>affirmons</i> que les renseignements fournis ci-dessus sont complets et corrects. - Nous, soussigné(s), <i>affirmons</i> accepter le contrôle, la direction et la gestion du programme de scolarisation à domicile. - Nous, soussigné(s), <i>affirmons</i> accepter la responsabilité de l'éducation des élèves auxquels s'adresse le programme de scolarisation à domicile. - Nous, soussigné(s), <i>affirmons</i> avoir l'intention de nous conformer au plan éducatif écrit joint au présent avis. - Nous, soussigné(s), reconnaissons que toute fausse déclaration constitue un motif de refus d'inscription du programme de scolarisation à domicile de même que de suspension ou d'annulation de son inscription par la suite.	Signature du parent ou du tuteur : Date :
	Signature du parent ou du tuteur : Date :

Confirmation d'inscription de la division scolaire

Le présent avis étant conforme à la Loi, au Règlement de 2015 sur les programmes de scolarisation à domicile et aux politiques, le programme de scolarisation à domicile en faisant l'objet est, maintenant, inscrit.	Signature de l'autorité inscriptrice Date :
---	--

Conformément au paragraphe 26(2) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*, la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, les renseignements recueillis à l'aide du présent formulaire seront utilisés exclusivement pour les besoins de l'inscription du programme de scolarisation à domicile. Les renseignements personnels recueillis ne seront divulgués qu'en conformité avec la loi.